

# 74

## Commission permanente Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO

49904

26 - Famille, Enfance, Prévention

### Soutien aux actions collectives enfance sur Rennes

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 10 juin 2024 relative au soutien aux actions

## Exposé :

L'instance technique de validation des projets de l'agence départementale du pays de Rennes a validé plusieurs projets d'action collective portés par le centre social de Maurepas, en partenariat avec la protection maternelle et infantile du centre départemental d'action sociale de Maurepas.

Le quartier de Maurepas concentre le plus grand nombre de familles monoparentales de Rennes, et la parentalité est un axe fort d'intervention des partenaires du quartier. Les familles monoparentales en particulier n'envisagent pas de partir seules avec à leur charge tous les enfants et l'organisation quotidienne hors de la maison. Dans ce cadre, le centre social a organisé un séjour de vacances cet été de 4 jours à Saint-Pierre-Quiberon, accompagné par des professionnels. Le séjour est construit avec les familles, qui bénéficient toutes d'un accompagnement social et sont extrêmement fragiles, dans une situation de précarité et ne pourraient partir en vacances en autonomie. Il est proposé d'accorder une participation de 2 000 euros à l'Association rennaise des centres sociaux qui est le porteur financier de l'action, en complément des financements ville de Rennes et Agence nationale des chèques vacances.

Toujours sur la parentalité, une « fête du jeu et de la parentalité » est proposée depuis 16 ans par le centre social, comme support aux échanges enfants-parents. Le centre départemental d'action sociale y participe activement chaque année, à la fois sur l'organisation et sur l'animation de stands le jour même (14 septembre 2024). Il est proposé d'accorder une participation de 2 000 euros à l'Association rennaise des centres sociaux qui est le porteur financier de l'action.

Enfin, après un premier projet sur l'hygiène bucco-dentaire en 2023, suite au constat d'un grand nombre d'accidents domestiques relatés sur le quartier par le centre hospitalier universitaire, la Protection maternelle et infantile, les crèches, le centre social dans le cadre des familles accompagnées et le service santé enfance de la ville ont souhaité mettre en place une action de prévention autour des accidents domestiques : ateliers pratiques et ludiques pour apprendre aux jeunes enfants à reconnaître les dangers domestiques et à adopter des comportements sécuritaires, formations aux premiers secours pour les parents et grands-parents, collaboration avec les établissements scolaires et avec les centres de loisirs sur les visites des expositions, spectacle et temps d'échanges sur la thématique, etc. Il est proposé d'accorder une participation de 1 000 euros à l'Association rennaise des centres sociaux qui est le porteur financier de l'action.

## Décide :

**- d'attribuer des participations pour un montant total de 5 000 euros à l'Association rennais des centres sociaux, détaillées dans l'annexe jointe.**

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242767

Pour extrait conforme